



Syndicat indépendant des commissaires de police

LES SOLDES AVANT L'HEURE !

Cette année, les soldes auront débuté avant l'heure !

Eh ! oui, chers collègues, peut-être cela vous a-t-il échappé, mais par un arrêté en date du 03/11/2008 relatif à la gestion du stock des Comptes Epargne Temps (CET), notre ministre a décidé de solder votre salaire.

En effet, comme l'indique la circulaire DAPN en date du 15 décembre 2008 relative à l'indemnisation des jours accumulés au 31/12/07, **un jour de RTT de commissaire ne vaut guère plus qu'un jour d'officier, à savoir 125 Euros** (contre 65€ pour le corps d'encadrement et d'application).

Cette mesure, annoncée triomphalement par le DAPN lors de son discours de clôture du congrès du SNOP le 12 décembre dernier, n'est pas sans nous inquiéter, d'autant que Monsieur Fily insistait en déclarant à l'assemblée d'officiers :

« Le Ministre est favorable à une amélioration du taux de rachat de vos jours de congé fixé depuis 2003 à 85 euros. L'accord du Ministre du Budget a été demandé pour fixer ce rachat à 125 euros. Mais le contexte budgétaire est celui que vous connaissez et ce dossier n'a, pour l'instant, pu aboutir. Toutefois, le Ministre s'est battue pour obtenir que dans l'application du dispositif de gestion du stock du compte épargne temps (CET) qui vient d'être mis en place, l'indemnisation de vos jours (à hauteur de 4 par an) soit effectué sur la base de 125 euros. »

Si les jours de congés sont payés au même tarif, **l'étape suivante est-elle de dire que les jours travaillés doivent également être payés au même tarif ?**

La fusion des corps aurait-elle (déjà) eu lieu ?

Ce ne sont même plus des soldes : c'est la grande braderie du corps des commissaires qui est en marche...